

Délivrance du premier diplôme d'établissement en droit de la protection animale

Former les professionnels aux bases scientifiques et juridiques de la protection animale, tel est l'objectif de cette formation de VetAgro Sup.

Le diplôme d'établissement VetAgro Sup « Protection animale : de la science au droit » (DE PASD) organisé par l'École nationale des services vétérinaires (ENSV) a été remis à la première promotion, le 26 septembre dernier sur le campus vétérinaire de Marcy-l'Étoile (Rhône). Les 14 diplômées de cette première session, exclusivement féminine, sont issues de milieux professionnels divers (vétérinaires, juristes, milieu de l'élevage, agronome, etc.). Elles envisagent désormais la réalisation de projets en lien avec la protection animale. Le DE

PASD a, en effet, pour objectif de former les professionnels aux bases scientifiques et juridiques de la protection animale.

Les enseignements portent sur toutes les espèces

La formation a débuté par une session à distance, à partir de mai 2018, sous la forme de vidéos. Elle s'est poursuivie par deux semaines d'enseignements, réparties sur les mois de juin et juillet, à la fois théoriques, sur le site de l'ENSV, et pratique avec des visites de terrain. Le DE a été validé par la rédaction d'un mémoire de droit portant sur un sujet choisi par les candidates, en lien avec la protection animale, et soutenu oralement le 25 septembre dernier. Les mémoires portent sur la réglementation internationale ou nationale, le commerce, les

institutions ou le bien-être animal, et concernent tous types d'espèces. Certains ont plus particulièrement trait aux vétérinaires. Ils abordent ses rôles dans la protection animale, les normes d'hospitalisation en structure vétérinaire, la législation entourant la vente des rongeurs en animalerie ou la protection des chevaux de sport, par exemple. Ils seront prochainement consultables sur le site de l'ENSV. Pour François Darribehaude, directeur adjoint de l'ENSV et coorganisateur du DE PASD, « l'organisation, les intervenants et la promotion ont été en tous points conformes à ce que nous imaginions et souhaitions, avec une relativement grande variété de parcours professionnels ou de formation – des profils plus typés "sciences du vivant" et d'autres "sciences humaines" –, mais des attentes qui se rejoignent de telle manière que le déroulement de la formation, sur la forme comme sur le fond, a été passionnant ». Cette première expérience positive est renouvelée et les inscriptions à la deuxième session sont désormais ouvertes¹. ●

LORENZA RICHARD

¹ www.bit.ly/2AgRG5z.

Lire aussi page 22 de ce numéro.



Les 14 lauréates de la première promotion, entourées de l'équipe pédagogique (François Darribehaude, directeur adjoint de l'ENSV, Stéphane Lavigne, maître de conférences en droit public à l'université Paris-Sud, et Muriel Falaise, maître de conférences en droit privé à l'université Jean-Moulin-Lyon-3) et de leur parrain Jean-Pierre Kieffer.